



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
30.12.2015 Bulletin 2015/53

(51) Int Cl.:
F42B 10/46 (2006.01) F42B 15/36 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **15290152.6**

(22) Date de dépôt: **10.06.2015**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA

(71) Demandeur: **MBDA France**
92350 Le Plessis-Robinson (FR)

(72) Inventeur: **Quertelet, Clément**
75005 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Hauer, Bernard**
Gevers France
41, avenue de Friedland
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: **25.06.2014 FR 1401421**

(54) **MISSILE POURVU D'UNE COIFFE DE PROTECTION SÉPARABLE**

(57) - Le missile (1) comprend au moins un étage propulsif (5) séparable et un véhicule terminal (6) qui est agencé à l'avant de l'étage propulsif (5) séparable, ledit missile (1) étant pourvu à l'avant d'une coiffe de protection (2) séparable comprenant au moins deux coques individuelles (3, 4), et d'une pièce de liaison (10A) liée au missile (1), vers l'arrière au-delà de la position (P1)

de l'extrémité arrière (11) du véhicule terminal (6), ladite coiffe de protection (2) étant configurée pour, lorsqu'elle est montée sur le missile (1), entourer tout ledit véhicule terminal (6) et étant liée par une extrémité arrière à la pièce de liaison (10A) par l'intermédiaire d'éléments de liaison articulés (7).

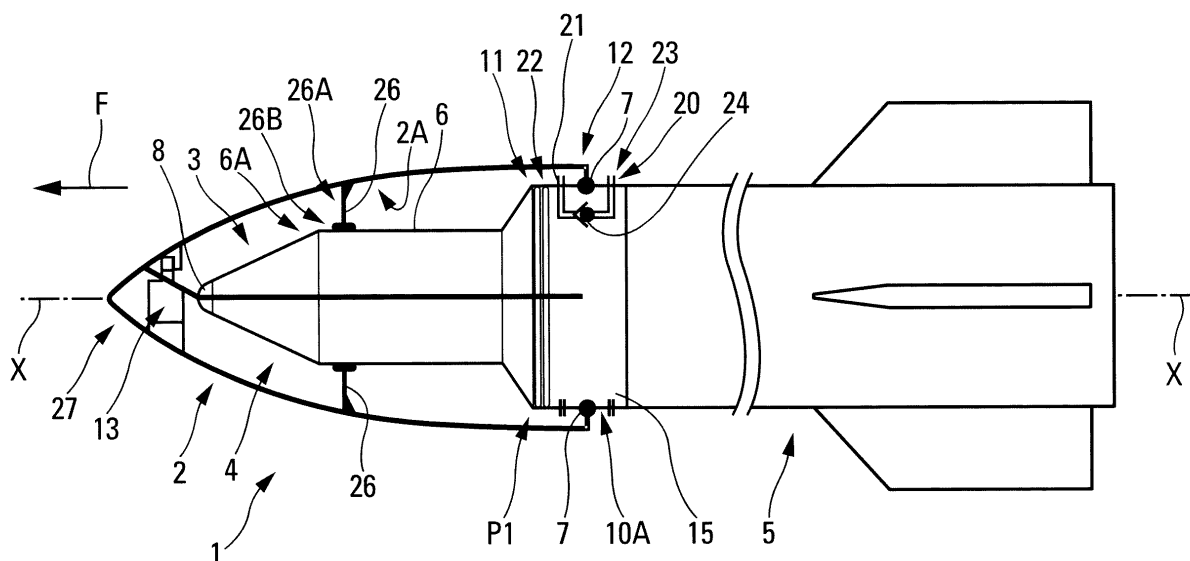


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention concerne un missile pourvu d'une coiffe de protection largable ou séparable.

[0002] Plus précisément, la présente invention s'applique à un missile comprenant au moins un étage propulsif qui est destiné à propulser le missile et qui peut être séparé de ce dernier, ainsi qu'un véhicule terminal qui est agencé à l'avant de cet étage propulsif et qui réalise un vol terminal vers une cible. Généralement, un tel véhicule terminal comprend au moins un capteur faisant par exemple partie d'un autodirecteur, qui est sensible à la température.

[0003] Bien que non exclusivement, la présente invention s'applique plus particulièrement à un missile présentant un domaine de vol restant dans l'atmosphère et qui dispose de performances cinématiques permettant d'amener le véhicule terminal à des vitesses hypersoniques. A ces hautes vitesses, la température de surface du missile peut atteindre plusieurs centaines de degrés Celsius sous l'effet du flux aérothermique, ce qui peut être préjudiciable pour la tenue et les performances des structures, et des équipements électroniques et capteurs présents.

[0004] Aussi, le missile est généralement pourvu à l'avant d'une coiffe de protection, qui comprend en général plusieurs coques individuelles et qui est destinée à protéger thermiquement et mécaniquement le véhicule terminal. Cette coiffe de protection doit pouvoir être enlevée au moment opportun, notamment pour permettre l'utilisation du capteur placé sur le véhicule terminal dans la phase terminale du vol.

[0005] On prévoit souvent une coiffe de protection localisée qui est ainsi relativement légère. Mais il est alors nécessaire de protéger thermiquement directement des parties du véhicule terminal qui ne sont pas recouvertes par la coiffe de protection. L'ensemble est généralement plus léger mais une fois le véhicule terminal décoiffé, son agilité est pénalisée par la masse de ces éléments de protection thermique.

[0006] En particulier, une architecture qui prévoit que les coques de la coiffe de protection sont articulées sur le véhicule terminal, génère une importante masse résiduelle sur le véhicule, due notamment à la masse de charnières ou d'articulations des coques utilisées à cet effet, et pénalise ses performances lors du vol terminal.

[0007] La présente invention a pour objet de remédier à cet inconvénient. Elle concerne un missile comprenant au moins un étage propulsif séparable et un véhicule terminal qui est agencé à l'avant de l'étage propulsif, ledit missile étant pourvu à l'avant d'une coiffe de protection séparable (ou largable) comprenant au moins deux coques individuelles.

[0008] Selon l'invention, ledit missile comprend une pièce de liaison liée audit missile, vers l'arrière au-delà de la position de l'extrémité arrière du véhicule terminal, et ladite coiffe de protection, lorsqu'elle est montée sur le missile, entoure tout ledit véhicule terminal et est liée

par une extrémité arrière à la pièce de liaison par l'intermédiaire d'éléments de liaison articulés.

[0009] Ainsi, grâce à l'invention, on prévoit une coiffe de protection qui est englobante, c'est-à-dire qui entoure complètement le véhicule terminal en position de protection normale. Une telle coiffe de protection englobante est certes plus grande et donc plus lourde qu'une coiffe de protection localisée, mais cette structure à coiffe englobante qui est liée au missile, vers l'arrière au-delà de la position de l'extrémité arrière du véhicule terminal (via la pièce de liaison), minimise la masse résiduelle sur le véhicule terminal après la séparation, comme précisé ci-dessous. Cette minimisation de la masse maximise les performances du véhicule terminal dans la phase terminale (qui est la plus sensible).

[0010] On notera :

- qu'une coiffe de protection localisée est plus légère qu'une coiffe de protection englobante telle que précitée, mais nécessite de protéger thermiquement toutes les parties du véhicule terminal qui ne seraient pas recouvertes par la coiffe de protection. L'ensemble est généralement plus léger mais, une fois le véhicule terminal décoiffé, son agilité est pénalisée par toute la masse de protection thermique devenue superflue ; et
- qu'une éventuelle perte de performance du missile dans la première phase du lancement, avec une coiffe de protection englobante plus lourde qu'une coiffe de protection localisée, est compensable notamment par un ou des étages propulsifs plus performants.

[0011] Avantageusement, ladite pièce de liaison présente une forme générale de bague.

[0012] Dans un premier mode de réalisation, ladite pièce de liaison est une pièce intermédiaire du corps du missile, qui est agencée entre le véhicule terminal et l'étage propulsif. Avantageusement, cette pièce intermédiaire est apte à être séparée dudit véhicule terminal.

[0013] Dans un second mode de réalisation, la coiffe de protection, la pièce de liaison et les éléments de liaison rotatifs (notamment des charnières) forment un ensemble monobloc, la pièce de liaison étant apte à être fixée sur une partie dite de support du missile. De préférence, cette partie de support est une pièce intermédiaire du corps du missile, qui est agencée entre le véhicule terminal et l'étage propulsif, et qui est apte à être séparée dudit véhicule terminal.

[0014] Par ailleurs, dans un mode de réalisation particulier, le missile comporte au moins une unité de régulation de la pression interne. Avantageusement, cette unité de régulation de la pression interne comprend au moins une valve agencée dans au moins un canal générant un passage d'air entre l'intérieur de la coiffe de protection et l'extérieur du missile. De préférence, ledit au moins un canal est pratiqué dans ladite pièce intermédiaire.

[0015] Comme en raison du flux aérothermique (dans le cas de missiles supersoniques par exemple) et de l'altitude de vol, susceptibles d'être rencontrés par le missile, la différence de pression entre l'intérieur et l'extérieur de la coiffe de protection peut être importante, l'unité de régulation de la pression interne permet d'éviter que la coiffe ne se déforme en vol et crée une ouverture laissant s'introduire le flux aérothermique susceptible d'endommager des structures, des équipements et un capteur du véhicule terminal.

[0016] En outre, avantageusement, ladite pièce intermédiaire est configurée pour supporter le véhicule terminal et comprend des éléments d'éjection de ce dernier.

[0017] Par ailleurs, dans un mode de réalisation particulier, le missile comporte des éléments de support intermédiaires agencés entre la coiffe de protection et le véhicule terminal, ces éléments de support intermédiaires étant fixés sur une face interne de la coiffe de protection et étant simplement en contact d'une face externe du véhicule terminal.

[0018] Ainsi, grâce à ce mode de réalisation particulier :

- soit, on empêche que le véhicule terminal ne fléchisse à l'intérieur de la coiffe de protection ;
- soit, le véhicule terminal participe également au maintien de la coiffe de protection, ce qui permet de garantir un dimensionnement raisonnable (masse suffisamment faible) de cette dernière.

[0019] En outre, avantageusement, le missile comporte également au moins un système de reprise d'efforts de cisaillement entre les coques de la coiffe de protection. Grâce à ce système, les coques n'ont pas à être trop épaisses (et donc trop massives) pour pouvoir bénéficier d'une raideur suffisante.

[0020] De plus, de façon avantageuse, le missile comporte également des moyens configurés pour créer une continuité électrique entre des coques adjacentes, électriquement conductrices, de la coiffe de protection, ce qui permet notamment d'assurer une protection électromagnétique.

[0021] Les figures annexées feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures, des références identiques désignent des éléments semblables.

[0022] Les figures 1 et 2 montrent schématiquement un exemple de missile auquel s'applique la présente invention, pourvu d'une coiffe de protection qui est, respectivement, dans une position montée sur le missile et dans une position de largage ou d'ouverture.

[0023] Les figures 3 et 4 montrent schématiquement un mode de réalisation particulier de la coiffe selon la présente invention, respectivement, dans une position de montage et dans une position montée.

[0024] Les figures 5 et 6 montrent schématiquement un exemple de moyens d'un système de reprise d'efforts de cisaillement entre des coques de la coiffe de protec-

tion, respectivement, sur toute la coiffe de protection et sur une partie agrandie de la coiffe de protection.

[0025] La présente invention s'applique à un missile 1 représenté schématiquement sur les figures 1 et 2, qui est pourvu à l'avant (dans le sens de déplacement F dudit missile 1) d'une coiffe de protection 2. Cette coiffe de protection 2 comporte une pluralité de coques 3 et 4, en l'occurrence deux coques 3 et 4 sur l'exemple des figures 1 à 4.

[0026] Le missile 1 d'axe longitudinal X-X, comprend au moins un étage propulsif 5 largable (à l'arrière) et un véhicule terminal 6 qui est agencé à l'avant (dans le sens de déplacement F) de cet étage propulsif 5.

[0027] En général, un tel véhicule terminal 6 volant comprend, notamment, au moins un capteur 8 agencé à l'avant, faisant par exemple partie d'un autodirecteur et susceptible d'être sensible à la température. L'étage propulsif 5 et le véhicule terminal 6 qui peuvent être de tout type usuel, ne sont pas décrits davantage dans la description suivante.

[0028] De façon usuelle, le ou les étages propulsifs 5 d'un tel missile 1 sont destinés à la propulsion dudit missile 1, à partir du tir jusqu'à l'approche d'une cible (devant être neutralisée par le missile 1). La phase terminale du vol est, quant à elle, réalisée de façon autonome par le véhicule terminal 6, qui utilise notamment les informations issues du capteur 8 embarqué, par exemple un capteur optoélectronique destiné à aider à la détection de la cible. Pour ce faire, le véhicule terminal 6 comprend tous les moyens usuels (non décrits davantage), qui sont nécessaires pour réaliser ce vol terminal. Avant de mettre en oeuvre la phase terminale, la coiffe de protection 2 est larguée ou tout au moins ouverte, après une séparation des différentes coques 3 et 4, par exemple par pivotement, pour libérer le véhicule terminal 6 (volant) qui se sépare ensuite du reste du missile 1.

[0029] Le missile 1 est donc pourvu à l'avant d'une coiffe de protection 2 séparable qui est destinée, notamment, à protéger thermiquement et mécaniquement le véhicule terminal 6. Cette coiffe de protection 2 doit cependant pourvoir être enlevée au moment opportun, notamment pour permettre l'utilisation du capteur 8 placé sur le véhicule terminal 6 dans la phase terminale du vol.

[0030] Dans la situation de la figure 1, la coiffe de protection 2 est montée sur le missile 1 dans une position de fonctionnement (ou de protection). Le véhicule terminal 6 est monté à l'intérieur de la coiffe de protection 2 qui est représentée en trait épais.

[0031] En outre, dans la situation de la figure 2, les coques 3 et 4 sont en train de se séparer, par exemple en étant pivotées via des éléments de liaison rotatifs 7 représentés schématiquement sur la figure 2, comme illustré respectivement par des flèches $\alpha 1$ et $\alpha 2$, durant une phase d'ouverture ou de largage de la coiffe de protection 2. La libération des coques 3 et 4 et l'impulsion pour générer les mouvements illustrés par les flèches $\alpha 1$ et $\alpha 2$, peuvent être engendrées par un dispositif approprié 13, par exemple un actionneur pyrotechnique agen-

cé de préférence à l'avant de la coiffe 2 (à l'intérieur de cette dernière), comme représenté sur les figures 1, 3 et 4. Cette phase d'ouverture ou de largage de la coiffe de protection 2 permet la libération du véhicule terminal 6, qui peut par exemple être éjecté hors du missile 1 à l'aide de moyens d'éjection appropriés (non représentés).

[0032] Bien que non exclusivement, la présente invention peut s'appliquer plus particulièrement à un missile 1 présentant un domaine de vol restant dans l'atmosphère et qui dispose de performances cinématiques permettant d'amener le véhicule terminal 6 à des vitesses hypersoniques. A ces hautes vitesses, la température de surface du missile 1 peut atteindre plusieurs centaines de degrés Celsius sous l'effet du flux aérothermique, ce qui nécessite de prévoir une coiffe de protection 2 efficace pour permettre la tenue et les performances des structures, des équipements électroniques et des capteurs embarqués.

[0033] Selon l'invention, ledit missile 1 comprend une pièce de liaison 10A, 10B liée au missile 1, vers l'arrière (dans le sens opposé au sens de déplacement F) au-delà de la position P1 de l'extrémité arrière 11 du véhicule terminal 6 lorsqu'il est monté sur le missile 1.

[0034] De plus, selon l'invention, lorsqu'elle est montée sur le missile 1, la coiffe de protection 2 entoure tout ledit véhicule terminal 6 et est liée par une extrémité arrière 12 à la pièce de liaison 10A, 10B par l'intermédiaire d'éléments de liaison articulés 7, notamment des charnières ou d'autres éléments de rotation usuels.

[0035] La protection offerte par la coiffe de protection 2 bénéficie ainsi non seulement au capteur 8, mais également au véhicule terminal 6 tout entier. La coiffe de protection 2 englobe l'ensemble du véhicule terminal 6 et elle est enlevée juste avant l'utilisation du capteur 8 et le vol autonome du véhicule terminal 6. La durée de vol autonome du véhicule terminal 6 (avec une utilisation du capteur 8) étant courte, on peut en effet se passer de protection thermique pendant la phase terminale du vol. Ainsi, grâce à cette coiffe de protection 2 englobante, qui est enlevée avant le vol autonome du véhicule terminal 6, on n'impute pas la masse liée à la fonction de protection (nécessaire uniquement avant ce vol autonome) sur le véhicule terminal 6.

[0036] Ladite pièce de liaison 10A présente une forme générale de bague, dont le diamètre externe est sensiblement égal au diamètre du corps du missile 1 dans la partie où est prévue cette pièce de liaison 10A.

[0037] Dans un premier mode de réalisation représenté sur la figure 1, la pièce de liaison 10A est une pièce intermédiaire 15 du corps du missile 1, qui est agencée entre le véhicule terminal 6 et l'étage propulsif 5. Cette pièce intermédiaire 15 est apte à être séparée dudit véhicule terminal 6.

[0038] Les coques 3 et 4 de la coiffe de protection 2 sont ainsi articulées sur la pièce intermédiaire 15 et les moyens de liaison associés, en particulier les éléments de liaison rotatifs 7, sont solidaires de cette pièce intermédiaire 15 qui peut se séparer du véhicule terminal 6

avant le vol autonome de ce dernier.

[0039] Ce mode de réalisation permet notamment :

- un découpage industriel entre les différents sous-systèmes (coiffe de protection 2, véhicule terminal 6, pièce intermédiaire 15, et étage(s) propulsif(s) 5) ;
- de supporter le véhicule terminal 6 et d'intégrer des dispositifs d'éjection (non représentés) de ce dernier ; et
- d'intégrer une unité 20 de régulation de pression interne, précisée ci-dessous, loin du flux aérothermique (c'est-à-dire loin du nez 27 de la coiffe de protection 2), pour plus d'efficacité.

[0040] Dans un second mode de réalisation (représenté sur les figures 3 et 4), la coiffe de protection 2, la pièce de liaison 10B (réalisée sous forme de bague ou couronne) et les éléments de liaisons rotatifs 7 forment un ensemble monobloc 16. Pour bien préciser cet ensemble monobloc 16, il est représenté :

- dans une position de montage sur la figure 3, l'ensemble 16 étant déplacé vers l'arrière dans le sens E, coaxialement à l'axe X-X, jusqu'à ce que son extrémité arrière 12 arrive dans la bonne position. Il est alors fixé sur le missile 1 ; et
- dans une position montée sur la figure 4. Dans cette position montée, la pièce de liaison 10B est fixée sur des moyens de support 17 d'une partie de support 18 du missile 1, via des moyens de fixation 19 appropriés. Tout type de moyens de support 17 et de moyens de fixation 19, usuels et coopérant, susceptibles de réaliser une fixation satisfaisante de l'ensemble 16 sur le missile 1, peut être envisagé.

[0041] De préférence, la partie de support 18 est une pièce intermédiaire du corps du missile 1, qui est agencée entre le véhicule terminal 6 et l'étage propulsif 5, par exemple de façon similaire à la pièce intermédiaire 15 du premier mode de réalisation précité.

[0042] Ce second mode de réalisation permet de faciliter la fabrication et l'intégration de la coiffe de protection 2. De plus, en adaptant la pièce de liaison 10B et éventuellement les moyens de fixation 19, on est en mesure d'adapter facilement l'ensemble 16 à des types différents de missile existant.

[0043] Par ailleurs, dans un mode de réalisation particulier, le missile 1 comporte au moins une unité 20 de régulation de la pression interne. Comme représenté schématiquement sur la figure 1, cette unité 20 de régulation de la pression interne comprend au moins un canal 21 créant un passage d'air entre l'intérieur 22 de la coiffe de protection 2 et l'extérieur 23 du missile 1, et au moins une valve 24 qui est agencée dans ledit canal 21.

[0044] Dans un mode de réalisation particulier, le ou les canaux 21 sont pratiqués dans ladite pièce intermédiaire 15 comme représenté sur la figure 1, ou dans la pièce intermédiaire 18 des figures 3 et 4. Ainsi, l'unité 20

de régulation de pression interne, est agencée loin du flux aérothermique (c'est-à-dire loin du nez 27 de la coiffe de protection 2), ce qui permet d'augmenter l'efficacité.

[0045] La valve 24 peut, par exemple, être constituée d'une bille et d'un ressort de rappel de celle-ci, dimensionné pour que la pression interne dans la coiffe de protection 2 ne dépasse jamais un seuil prédéterminé (par exemple de quelques millibars). D'autres réalisations usuelles d'architecture de valve peuvent être utilisées.

[0046] Comme en raison du flux aérothermique (dans le cas de missiles supersoniques par exemple) et de l'altitude de vol, susceptibles d'être rencontrés par le missile 1, la différence de pression entre l'intérieur 22 et l'extérieur 23 de la coiffe de protection 2 peut être importante, l'unité 20 de régulation de la pression interne permet d'éviter que la coiffe de protection 2 ne se déforme en vol et crée une ouverture laissant s'introduire le flux aérothermique susceptible d'endommager les structures, les équipements et notamment le capteur 8 du véhicule terminal 6.

[0047] Par conséquent, dans un tel mode de réalisation, comme représenté sur la figure 1, la pièce intermédiaire 15 fait l'interface avec l'étage propulsif 5 et la jonction avec le véhicule terminal 6, et sert de passage pour le canal 21 et également de support de charnière pour la coiffe de protection 2.

[0048] Dans un mode de réalisation particulier, la pièce intermédiaire 15, 18 est configurée pour supporter le véhicule terminal 6, et elle est pourvue d'éléments d'éjection usuels (non représentés) pour éjecter ce dernier.

[0049] Par ailleurs, dans un mode de réalisation particulier, le missile 1 comporte des éléments de support intermédiaires 26 qui sont agencés entre la coiffe de protection 2 et le véhicule terminal 6 dans la position montée des figures 1 et 4. Ces éléments de support intermédiaires 26 sont :

- d'une part, fixés (par une extrémité 26A) sur une face interne 2A de la coiffe de protection 2, comme représenté sur la figure 1 ; et
- d'autre part, simplement en contact (par l'autre extrémité 26B) d'une face externe 6A du véhicule terminal 6, par exemple via une semelle ou un patin approprié.

[0050] Ainsi, grâce à ce mode de réalisation particulier, le véhicule terminal 6 participe également au maintien de la coiffe de protection 2, ce qui permet de garantir un dimensionnement raisonnable (masse suffisamment faible) de cette dernière.

[0051] Avec ce mode de réalisation particulier, dans une variante de réalisation, on peut prévoir une raideur importante de la coiffe de protection 2 de manière à empêcher, à l'aide des éléments de support intermédiaires, que le véhicule terminal 6 (présentant notamment une grande dimension) ne fléchisse à l'intérieur de la coiffe de protection 2.

[0052] Dans le second mode de réalisation des figures

3 et 4, ces éléments de support intermédiaires 26 font partie de l'ensemble monobloc 16.

[0053] Par ailleurs, le missile 1 comporte également au moins un système 28 de reprise d'efforts de cisaillement entre les coques 3 et 4 de la coiffe de protection 2, comme représenté sur les figures 5 et 6.

[0054] Ce système 28 permet de reprendre les efforts de cisaillement entre les coques 3 et 4, qui n'ont ainsi pas à être épaisses (et donc trop massives) pour bénéficier d'une raideur suffisante.

[0055] Dans le mode de réalisation particulier (donné à titre d'exemple) des figures 5 et 6, ce système 28 comprend une pluralité de positions de liaison 29 réparties le long de la jonction entre les deux coques 3 et 4. Chacune de ces positions de liaison 29 comprend :

- un évidement oblong 30 pratiqué dans une coque 4 le long de sa paroi ; et
- un tenon 31 qui est fixé sur l'autre coque 3, et qui est mobile dans l'évidement oblong 30 le long de la paroi, mais qui empêche un mouvement transversal.

[0056] Dans le cadre de la présente invention, d'autres types de jonctions sont possibles entre les coques 3 et 4 de la pièce de protection 2. En particulier, on peut envisager un recouvrement interne, avec des bords de formes coopérantes ou avec une liaison de type tenon/mortaise, sur toute la périphérie de la jonction ou sur une grande partie de cette dernière.

[0057] Par ailleurs, dans un mode de réalisation particulier, les coques 3 et 4 de la coiffe de protection 2 sont électriquement conductrices, soit en étant réalisées en un matériau électriquement conducteur, soit en comprenant des moyens de conduction électrique. De nombreux moyens différents sont envisageables pour ce faire, tels qu'un film métallique ou une tresse métallique qui recouvre une partie structurelle de chacune des coques.

[0058] Dans ce mode de réalisation particulier, le missile 1 comporte également des moyens pour assurer une continuité électrique entre les coques 3 et 4 électriquement conductrices de la coiffe de protection 2. Ces moyens peuvent comporter, comme, représenté à titre d'exemple sur la figure 6, un joint 32, en particulier un élastomère chargé ou une tresse métallique, qui est agencé au niveau de la jonction entre les deux coques 3 et 4 de manière à réaliser une continuité électrique.

[0059] Dans le cadre de la présente invention, d'autres variantes de réalisation sont également possibles pour assurer une continuité électrique. En particulier, on peut envisager un élément (ou plaque) électriquement conducteur, qui relie à l'intérieur deux coiffes en recouvrant la jonction.

[0060] Ce mode de réalisation particulier permet d'éviter la génération d'arcs électriques au niveau de la jonction et d'assurer une protection électromagnétique.

[0061] Grâce à l'invention, on prévoit donc une coiffe de protection 2 qui est englobante, c'est-à-dire qui entoure complètement le véhicule terminal 6 en position de

protection normale. Une telle coiffe de protection 2 englobante est certes plus lourde qu'une coiffe de protection localisée, mais elle minimise la masse résiduelle sur le véhicule terminal 6 après la séparation, puisque les moyens 7, 26 de protection et d'articulation des coques 3 et 4 sont solidaires non pas du véhicule terminal 6 mais des éléments largués. Cette minimisation de la masse maximise les performances du véhicule terminal 6 dans la phase terminale (la plus sensible).

[0062] On notera qu'une éventuelle perte de performances du missile 1 dans la première phase du lancement, avec une coiffe de protection 2 englobante plus lourde qu'une coiffe de protection localisée, est compensable, notamment en prévoyant un ou des étages propulsifs 5 plus performants.

[0063] L'architecture englobante de la coiffe de protection 2, telle que décrite ci-dessus, présente également (par rapport à une coiffe de protection plus localisée), les avantages suivants :

- une protection accrue ; et
- une plus grande souplesse aux évolutions de réalisation du véhicule terminal 6 et/ou de l'étage propulsif 5.

Revendications

1. Missile comprenant au moins un étage propulsif (5) séparable et un véhicule terminal (6) qui est agencé à l'avant de l'étage propulsif (5) séparable, ledit missile (1) étant pourvu à l'avant d'une coiffe de protection (2) séparable comprenant au moins deux coques individuelles (3, 4),
caractérisé en ce qu'il comprend une pièce de liaison (10A, 10B) liée au missile (1), vers l'arrière au-delà de la position (P1) de l'extrémité arrière (11) du véhicule terminal (6), et **en ce que** ladite coiffe de protection (2), lorsqu'elle est montée sur le missile (1), entoure tout ledit véhicule terminal (6) et est liée par une extrémité arrière à la pièce de liaison (10A, 10B) par l'intermédiaire d'éléments de liaison articulés (7).
2. Missile selon la revendication 1,
caractérisé en ce que ladite pièce de liaison (10A, 10B) présente une forme générale de bague.
3. Missile selon l'une des revendications 1 et 2,
caractérisé en ce que ladite pièce de liaison (10A) est une pièce intermédiaire (15) du corps du missile (1), qui est agencée entre le véhicule terminal (6) et l'étage propulsif (5).
4. Missile selon la revendication 3,
caractérisé en ce que cette pièce intermédiaire (15) est apte à être séparée dudit véhicule terminal (6).
5. Missile selon l'une des revendications 1 et 2,
caractérisé en ce que ladite coiffe de protection (2), ladite pièce de liaison (10B) et lesdits éléments de liaison rotatifs (7) forment un ensemble monobloc (16), ladite pièce de liaison (10B) étant apte à être fixée sur une partie dite de support (18) du missile (1).
6. Missile selon la revendication 5,
caractérisé en ce que cette partie de support (18) est une pièce intermédiaire du corps du missile (1), qui est agencée entre le véhicule terminal (6) et l'étage propulsif (5).
7. Missile selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce qu'il comporte au moins une unité (20) de régulation de la pression interne.
8. Missile selon la revendication 7,
caractérisé en ce que ladite unité (20) de régulation de la pression interne comprend au moins une valve (24) agencée dans au moins un canal (21) générant un passage d'air entre l'intérieur (22) de la coiffe de protection (2) et l'extérieur (23) du missile (1).
9. Missile selon l'une des revendications 3 et 6, et la revendication 8,
caractérisé en ce que ledit au moins un canal (21) est pratiqué dans ladite pièce intermédiaire (15, 18).
10. Missile selon l'une des revendications 3 et 6,
caractérisé en ce que ladite pièce intermédiaire (15, 18) est configurée pour supporter le véhicule terminal (6) et comprend des éléments d'éjection de ce dernier.
11. Missile selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce qu'il comporte des éléments de support intermédiaires (26) agencés entre la coiffe de protection (2) et le véhicule terminal (6), lesdits éléments de support intermédiaires (26) étant fixés sur une face interne (2A) de la coiffe de protection (2) et étant en contact d'une face externe (6A) du véhicule terminal (6).
12. Missile selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce qu'il comporte au moins un système (28) de reprise d'efforts de cisaillement entre les coques (3, 4) de la coiffe de protection (2).
13. Missile selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (32) configurés pour créer une continuité électrique entre des coques (3, 4) adjacentes, électriquement con-

ductrices, de la coiffe de protection (2).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

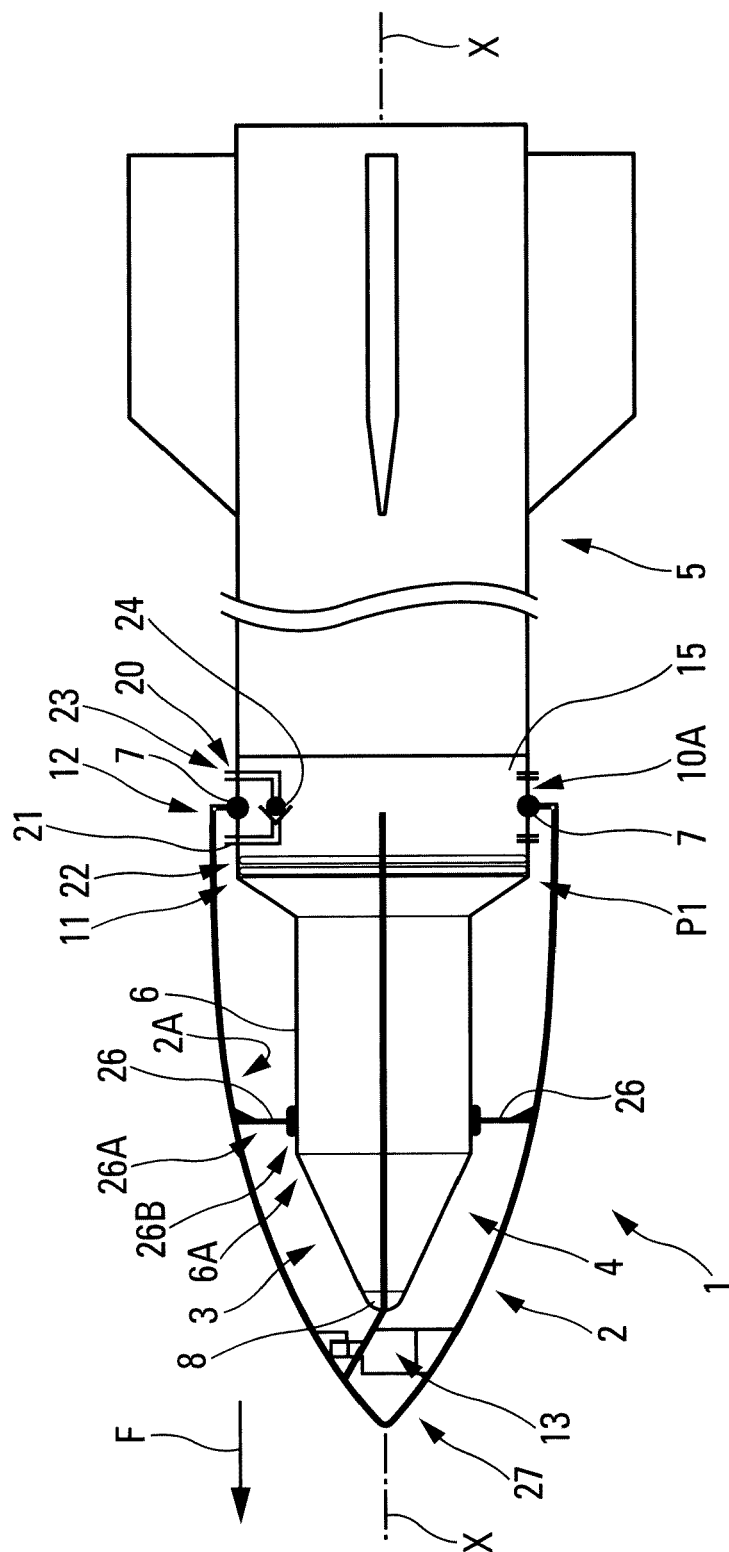


Fig. 1

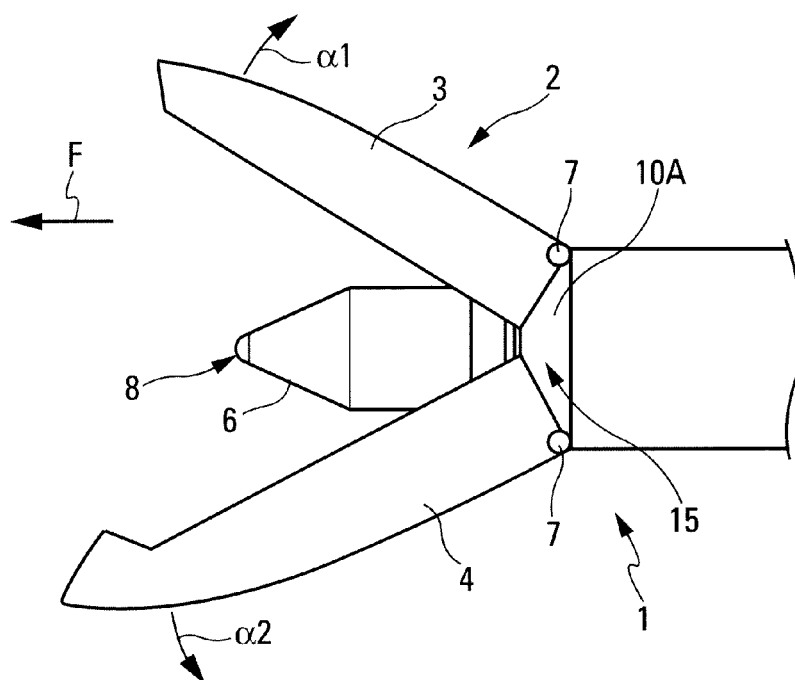


Fig. 2

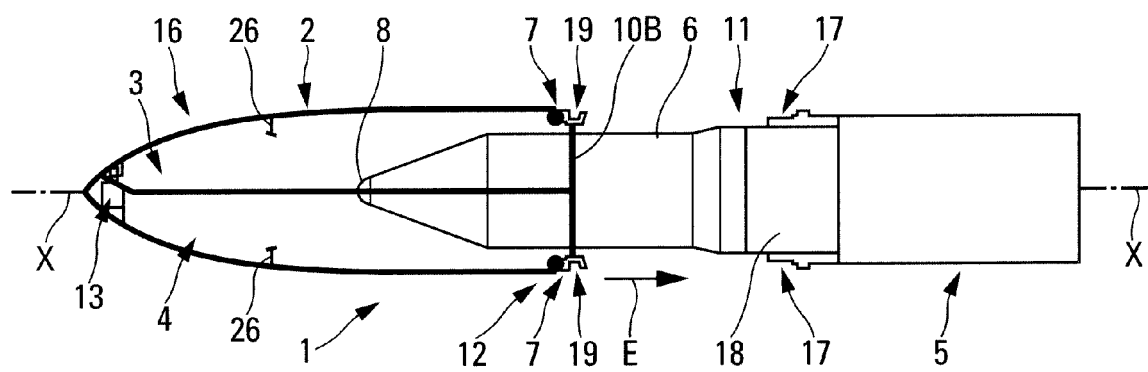


Fig. 3

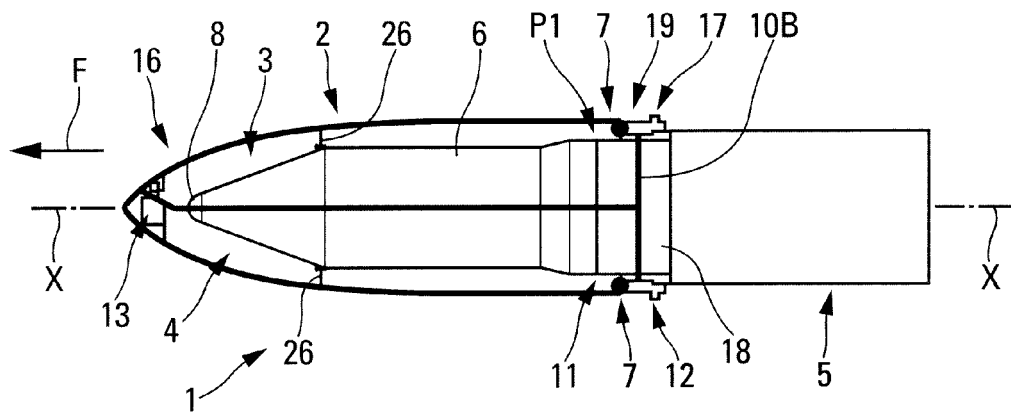


Fig. 4

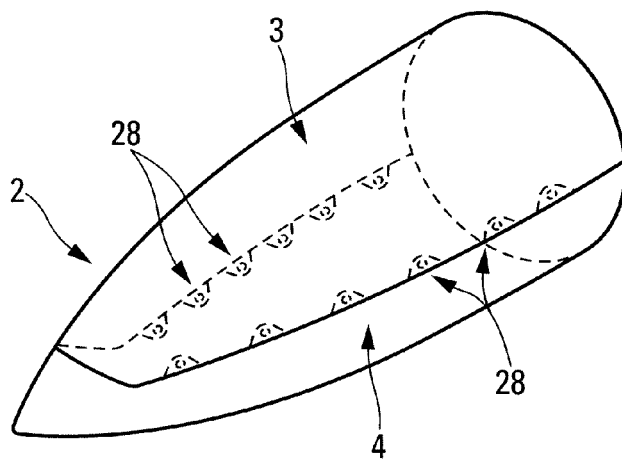


Fig. 5

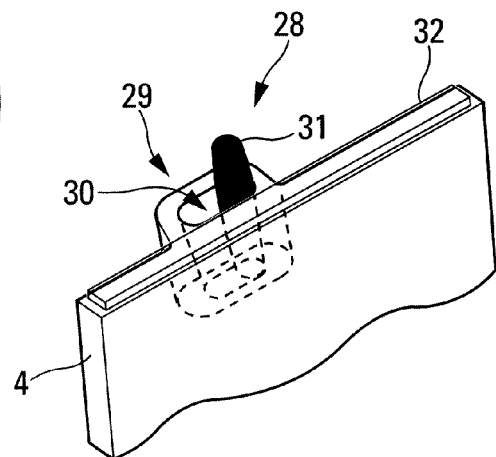


Fig. 6



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 15 29 0152

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	EP 1 013 546 A2 (NAT SPACE DEV [JP]; KAWASAKI HEAVY IND LTD [JP]) 28 juin 2000 (2000-06-28)	1-6,10,12,13	INV. F42B10/46 F42B15/36
Y	* alinéa [0031] - alinéa [0045]; figures 1-6 *	7-9,11	
Y	WO 01/34468 A1 (HONEYWELL INC [US]) 17 mai 2001 (2001-05-17) * page 5, ligne 3 - ligne 7; figure 2 *	7-9	
Y	US 4 699 062 A (LEWIS THOMAS L [US] ET AL) 13 octobre 1987 (1987-10-13) * revendication 1; figures 1-5 *	11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			F42B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		16 octobre 2015	Beaufumé, Cédric
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 15 29 0152

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-10-2015

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1013546 A2	28-06-2000	EP 1013546 A2	28-06-2000
		JP 3223171 B2	29-10-2001
		JP 2000185699 A	04-07-2000
		US 6494406 B1	17-12-2002

WO 0134468 A1	17-05-2001	AT 317352 T	15-02-2006
		AU 1478401 A	06-06-2001
		CA 2391217 A1	17-05-2001
		DE 60025941 T2	24-08-2006
		EP 1227977 A1	07-08-2002
		JP 4722362 B2	13-07-2011
		JP 2003513858 A	15-04-2003
		US 6371412 B1	16-04-2002
		WO 0134468 A1	17-05-2001

US 4699062 A	13-10-1987	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82